



Les conseils pratiques

■ Vous prémunir contre les CAMBRIOLAGES

L'inquiétude d'un cambriolage est souvent ressentie, mais ce n'est pas une fatalité !

Prendre quelques précautions lorsque vous vous absentez de votre domicile, que ce soit pour une longue période ou une courte durée peut vous éviter de mauvaises surprises lors de votre retour.

▶ Protection de vos accès

- Verrouillez portes et fenêtres (y compris garage, cave, accès extérieur) de jour comme de nuit.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de vos clés, ou si vous venez de vous installer dans un nouvel appartement.
- Attention à vos clés :
 - Ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles et n'indiquez jamais vos coordonnées sur le trousseau de clés.
 - Évitez de laisser vos clés sous le paillason ou dans la boîte aux lettres.
 - Pensez que l'ennemi principal des cambrioleurs est le temps : n'hésitez pas à renforcer votre porte d'entrée par des verrous et serrures supplémentaires.
 - Fermez toujours à double tour même pour une absence de courte durée.

▶ Vos biens

- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur, et notez les n° de série ; faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédits, etc...
- Un coffre à la banque peut être aussi un endroit où pouvez déposer vos objets de valeur.

▶ En cas de longue absence

- Laissez une apparence habituelle à votre habitation : faites venir quelqu'un de confiance pour ouvrir et refermer les volets, et pour relever votre courrier.
- Pensez à prévenir le gardien de l'immeuble de vos absences prolongées.
- Signalez votre absence aux services de Police ou de Gendarmerie

▶ [Télécharger le formulaire «Opération tranquillité vacances»](#)

▶ En cas de cambriolage malgré ces précautions

- Donnez pouvoir à la personne responsable de vos clés d'alerter immédiatement les services de Police ou de Gendarmerie.
- Laissez les lieux en l'état jusqu'à l'arrivée des Policiers ou Gendarmes pour faciliter l'identification des malfaiteurs.

La prévention est l'affaire de tous, alors si vous constatez la présence anormale de personnes suspectes ayez le réflexe citoyen appelez le 17 et/ou la Police Municipale : 01.69.90.00.00

LE DOSSIER

Vacances, partir en toute tranquillité



En général, un cambrioleur va choisir une cible en fonction des habitudes des personnes, le terrain, les points de fuites d'une zone qu'il aura étudié au préalable, son but étant de minimiser les risques.

On considère habituellement que les maisons isolées, donc bien en vue, ainsi qu'un village isolé où tout le monde se connaît intéressent statistiquement moins les cambrioleurs au contraire d'un immeuble en pleine ville où l'anonymat prévaut.

Un cambrioleur effectue une pesée d'intérêts, sachant que plus un endroit est luxueux, plus il risque d'être efficacement protégé, infirmant le préjugé d'un locataire estimant que l'absence de prétention de son logement ou de ses biens le met à l'abri d'une effraction.

Un cambrioleur effectue un ou des repérages, généralement nocturnes, voire espionne un lieu durant quelques jours et parfois quelques semaines. Quel que soit l'accès de son intrusion dans la maison, le bureau et les pièces du rez-de-chaussé sont prioritairement visités.

Certains cambrioleurs utilisent des signes de reconnaissance tracés au stylo, au crayon ou à la craie. Ils peuvent également être recopiés pour en référer aux forces de police responsables du secteur d'habitation. Ces signes

servent à prévenir des complices, ils peuvent indiquer les plages horaires de présence ou d'absence du locataire, par exemple dans le cas d'un rabatteur testant la présence à domicile et le signalant aux cambrioleurs futurs.

Ces rabatteurs peuvent agir par le biais d'un appel téléphonique ou en se faisant passer pour des démarcheurs. Il est exceptionnel qu'une confrontation ait lieu entre le cambrioleur et l'habitant. En effet, ils n'ont que peu d'intérêt à provoquer une confrontation au cours de laquelle ils pourraient être appréhendés ou décrits avec précision.

Le but de la plupart des cambrioleurs est de voler le plus rapidement possible des objets ou des valeurs aisément négociables en un minimum de temps.



A ce titre il est nécessaire d'attirer l'attention de la population sur ces risques et qu'une vigilance citoyenne est de ressort de tous. C'est ainsi que dans le cadre des « opérations tranquillité vacances », qui sont mises en oeuvre, au niveau de chaque compagnie, tout au long de l'année et principalement en périodes de vacances scolaires et estivales, la gendarmerie contribue à la prévention des cambriolages.



Des mesures sont peu coûteuses et si simples qu'elles sont souvent négligées. Elles constituent pourtant la première étape essentielle dans un plan de sécurisation car un cambrioleur peut agir en cinq minutes.